PROGRAMME BREIZH BOCAGE

—

PREAMBULE

L'ensemble du texte porté en italique gras constitue le socle de base du présent Cahier des Charges sur lequel le demandeur s'engage fermement. Le respect de ces engagements conditionnera le versement de l'aide. Les points visés au chapitre 7 de la notice d'information seront vérifiés en contrôle sur place.

—

CAHIER DES CHARGES

—

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution (restauration) d'un maillage bocager (haies ou talus) dans le cadre d'opérations collectives.
Le dispositif vise :

- ***à réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but clairement affiché d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,***
- ***à préserver la biodiversité et restaurer les paysages,***
- ***à produire du bois d'œuvre et bois-énergie,***
- ***à lutter contre l'érosion des sols.***

Le cahier des charges comporte trois volets, chacun étant décliné par un cahier des charges spécifique :

. <u>Volet 1</u> - <u>Etude territoriale</u> : analyse globale d'un territoire en vue de définir les priorités d'action.
. <u>Volet 2</u> - <u>Diagnostic action</u> : élaboration du projet d'aménagement concerté sur un secteur opérationnel retenu.
. <u>Volet 3</u> - <u>Travaux</u> : réalisation des travaux de création et d'amélioration du bocage en cohérence avec le diagnostic action (volet 2).

Le porteur de projet peut déroger à l'ordre de passage d'un volet à l'autre dans les cas suivants qui devront être argumentés et validés par le comité régional Breizh Bocage **:**

- ***Etude existante comparable ;***
- ***Mobilisation existante sur un territoire délimité ;***
- ***Territoire de taille limitée de l'ordre de moins de 10 000 ha, pour lequel le passage direct au volet 2 est à privilégier ;***
- ***Aménagements fonciers, en dehors du dispositif lié au passage des grands ouvrages publics (art. L.123-24 du Code Rural).***

Fait à .....

Le .....

Signature (s), qualité (s) et état (s) civil (s) du demandeur
ou du représentant légal *(visé en page 1 du formulaire de demande) :*

Cachet du demandeur :

BREIZH BOCAGE

CAHIER DES CHARGES

VOLET I : ETUDE TERRITORIALE

La gestion et l'amélioration du bocage ne peuvent s'inscrire dans le court terme. Appréhender ses principales caractéristiques au travers d'une étude constitue un point de départ nécessaire, ainsi qu'une référence en vue d'actions futures à entreprendre. Toutefois, l'expérience du précédent programme bocager régional a permis de définir les limites de certaines d'études, consommatrices d'énergie et de moyens au détriment d'actions de terrain. . ***La structure administrative de support doit être une structure collective publique ou privée***.

Le porteur de projet veillera à assurer l'information auprès des différents acteurs du territoire étudié. La mise en œuvre de ce volet est indissociable des actions qui en découlent sur les volets 2 et 3.

Le porteur du projet mobilisera prioritairement un technicien qualifié pour encadrer cette étude et pour suivre la mise en oeuvre des suites à donner (volets 2 et 3). Ce technicien sera embauché si possible à temps plein et pour un contrat d'une durée permettant de suivre la réalisation des 3 volets.

A défaut, il pourra être fait appel à une prestation de service pour la réalisation de l'étude, conformément au présent cahier des charges.

A - OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude territoriale bocage a pour objectifs :

- de faire une caractérisation globale du territoire (phase 1) ;
- de faire un état des lieux des éléments structurants du maillage bocager comprenant un état et un examen de leur dynamique dans le temps (phase 2) ;
- de définir les besoins en termes d'amélioration du bocage, et de prioriser les secteurs d'actions, en particulier pour les grandes aires d'intervention (phase 3).

Elle reposera sur une bonne connaissance du maillage bocager et sur la prise en compte de la valeur multifonctionnelle du bocage (amélioration de la qualité de l'eau, biodiversité, paysage, énergie, bien-être animal). Elle ne pourra donc se concevoir sans un travail de terrain et une concertation avec les acteurs locaux concernés (élus, propriétaires, exploitants agricoles, …) dès l'amont de l'étude. Leurs préoccupations et leurs attentes en matière de bocage seront ainsi prises en compte, ce qui permettra une meilleure appropriation des conclusions et facilitera la phase opérationnelle.

L'étude dessinera les lignes directrices en vue des actions futures. Elle sera notamment l'occasion d'évaluer le fonctionnement du réseau hydraulique lié à la structure du réseau bocager.

La coordination de cette étude sera assurée par un comité de pilotage, composé notamment des financeurs (dont le guichet unique), d'élus locaux, d'agriculteurs, de propriétaires fonciers et de représentants locaux d'associations.

B - PHASAGE DE L'ETUDE

Phase I - caractérisation globale du territoire

L'intérêt de cette caractérisation du territoire est d'apporter un éclairage sur les principales caractéristiques de la zone d'étude. Basée sur une analyse globale, ***cette phase d'étude se déclinera au minimum par les 4 étapes suivantes*** :

1. ***Description générale du territoire***

   Il s'agit de donner les éléments descriptifs principaux de l'aire d'intervention : superficie, nombre d'habitants, nombre d'exploitants agricoles et types d'exploitations, organisation institutionnelle et vie des acteurs, …

2. ***Détermination des caractères fondamentaux qui composent le paysage***

   Ceux-ci seront déclinés selon différentes approches : approches géologique, topographique, hydrologique. Ainsi apparaîtront les bassins versants, cours d'eau, zones de pentes, fonds de vallées, plateaux, ...

3. ***Analyse de l'occupation des sols***

   Elle comprend :
   - la répartition des grandes masses végétales (bois, friches, bosquets, cultures, présence ou absence de ripisylve …) qui caractérisent l'espace étudié. Ils seront reportés sur fond de carte ;
   - les voies de communication, les zones urbaines et le bâti, reportées sur cette même carte ;
   - les données et études existantes permettant d'améliorer la connaissance et les caractéristiques de l'occupation des sols, notamment périmètres de protection, diagnostics de parcelles à risques (nombre, surfaces concernées…), …

4. ***Caractérisation hydraulique du territoire***

   A partir des études existantes ou en cours, complétées par une reconnaissance de terrain, il s'agira de déterminer les circulations principales de l'eau. Pour cela, il est nécessaire de détailler la partie hydrologique des éléments présentés à l'étape 2 :
   - réseau hydrographique (IGN ou non),
   - les zones humides,
   - les captages d'eau potable,
   - les zones contribuant le plus fortement aux transferts de polluants.

**Les analyses et synthèses de ces quatre étapes s'appuieront sur des cartographies au 1/25 000ème.*

Phase II - Etat des lieux et dynamique bocagère

L'objectif de cet état des lieux est de fournir aux acteurs locaux et décideurs une description quantitative du bocage du territoire.

1/ Inventaire et caractérisation de la répartition spatiale du maillage bocager

Cet inventaire sera élaboré sur la base d'un travail de photo interprétation relevant les haies fonctionnelles ou d'un traitement d'images satellites conforté par une reconnaissance rapide de terrain, à l'échelle du bassin versant.
«Densité - répartition topographique» seront particulièrement étudiées sur des critères de classification qui auront été définis et motivés.

2/ Caractérisation du bocage

Ce point s'appuiera sur un échantillonnage représentatif de placettes de terrain choisies de façon argumentée (selon des caractéristiques qui seront précisées par le porteur de projet).

Il sera étudié au travers de données :

- La connectivité des linéaires entre eux.
- La répartition des haies en fonction de leur localisation géographique et topographique (intra-parcellaire, inter-parcellaire, bord de route, position par rapport à la pente…..).
- La densité végétale des ligneux de chaque linéaire, structures des haies et essences présentes.

Une typologie des situations des haies et des talus rencontrés sur l'aire d'étude sera établie.

3/ Evolution du bocage dans le temps

La diminution du maillage bocager est un fait avéré, malgré toutes les initiatives déjà engagées. Il est donc aujourd'hui indispensable d'inscrire sa reconstitution dans une dynamique générale, prenant en compte les facteurs d'évolution.

Evolution passée :

Il s'agit d'identifier sur une échelle d'années de l'ordre de 30 ans, les mécanismes d'évolution qui sont à l'origine du paysage bocager actuel. Cette investigation sera menée à partir de l'interprétation quantitative et qualitative de photographies aériennes judicieusement choisies, sur la base d'un échantillonnage statistique de placettes de terrain. Sur une même placette, l'analyse de plusieurs clichés d'un même territoire permettra également d'affiner la pression exercée sur le bocage sur ce pas de temps. Cette analyse permettra ***d'appréhender et d'identifier les principaux facteurs responsables des évolutions favorables ou défavorables constatées*.**

Protection du bocage : mesures actuelles de protection réglementaire du bocage mises en œuvre sur le territoire étudié.

4/ Fonctions actuelles du bocage

Il s'agit de déterminer le rôle actuel du bocage, principalement pour la préservation de la qualité de l'eau, mais également en terme de biodiversité et dans le domaine énergétique.

Phase III - Besoins d'amélioration du bocage et priorisation des secteurs d'intervention

Les principaux enjeux concernant la gestion de l'eau, notamment dans le cadre de l'atteinte du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques imposé par la Directive Cadre sur l'Eau, seront rappelés. Les différents diagnostics réalisés dans le cadre des SAGE et des programmes de bassin versant, ainsi que les éléments qui pourront être fournis par les partenaires, et notamment l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, seront utilisés.

Compte-tenu de la multifonctionnalité du bocage, les principaux enjeux biodiversité, énergie et bien-être animal seront développés.

D'autre part, sur la base des différentes données des phases I et II et notamment de l'importance des transferts d'eau, de l'état du bocage et particulièrement de sa densité, les points noirs du maillage bocager devront être identifiés et localisés*.

Par le croisement des enjeux,' des points noirs et de la dynamique pressentie par des acteurs, il s'agira de ***définir les zones prioritaires d'actions d'aménagement et de gestion du bocage, et de les classer par ordre de priorités*.**

Les informations relatives aux différentes étapes feront l'objet de report sur des cartographies à échelle adaptée *mais maximale du 1/25 000ème (1/5 000ème – 1/10 000ème …).*

BREIZH BOCAGE

CAHIER DES CHARGES

VOLET II : DIAGNOSTIC ACTION

Le diagnostic-action est l'outil qui permettra au porteur de projet d'engager efficacement une reconstruction du bocage en mettant en place un projet cohérent et structurant. ***Il devra être engagé à l'échelle d'un territoire établi de manière à faciliter la mobilisation locale des agriculteurs et propriétaires fonciers*.**

Le porteur de projet sera une structure collective publique ou privée.

Les objectifs principaux de ce diagnostic-action sont :

- d'engager une relation pérenne de terrain avec l'ensemble des propriétaires et exploitants ;
- de définir un programme d'actions répondant principalement aux impératifs de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sans négliger les autres enjeux du bocage (biodiversité, paysage, énergie, bien-être animal).

La gestion et l'amélioration du bocage ne s'inscrivant que sur le long terme, il est recommandé au porteur de projet de mobiliser prioritairement et de manière pérenne un technicien qualifié, embauché si possible à temps plein et pour un contrat d'une durée permettant de suivre la réalisation des volets 2 et 3.

Il pourra toutefois être fait appel à une prestation de service pour la réalisation du diagnostic, conformément au présent cahier des charges.

A - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC ACTION

- ***Le diagnostic action est réalisé* sur un périmètre géographique cohérent :**
  - ***soit sur une zone prioritaire définie au volet 1,***
  - ***soit sur une zone identifiée dans une autre étude territoriale dès lors qu'elle aura été validée par le comite régional Breizh Bocage,***
  - ***soit sur un territoire où émerge une volonté locale dès lors qu'elle aura été validée par le comité régional Breizh Bocage.***

Il est admis que :

- la durée d'intervention sur le territoire du diagnostic-action peut s'entendre à l'échelle pluri-annuelle. Selon les départements, il fait alors l'objet d'une demande annuelle ou pluriannuelle de financement jusqu'au terme du programme. A titre indicatif, la tranche opérationnelle annuelle visera à contacter une centaine d'exploitants par équivalent temps plein.

- le projet acquis issu des discussions de terrain pourra prendre en compte les projets de réalisation d'acteurs locaux portant sur des communes mitoyennes au territoire étudié dans la limite de 20% du linéaire acquis, à condition que cet autre territoire ne soit pas lui-même engagé dans ce programme.

- ***Le diagnostic action comprendra trois volets*** :

  1 - Un état des lieux et un bilan de la dynamique du maillage bocager.

  2 - Une proposition d'amélioration du bocage issue de l'analyse de l'état des lieux (le projet « souhaitable »)

  3 - Le programme de travaux validé par les acteurs locaux (le projet « acquis »), qui comportera des travaux neufs ou des travaux visant à l'amélioration bocagère. Les exploitations seront également incitées à la mise en place d'actions complémentaires pour améliorer la qualité de l'eau (bandes enherbées, …).

- Les acteurs locaux seront associés tout au long de la démarche. Des rencontres individuelles (éventuellement en petits groupes), en particulier avec les exploitants agricoles, seront organisées. Une communication des conclusions sera effectuée auprès de ces acteurs.

- ***Un comité de pilotage local***, réunissant au minimum des représentants du porteur de projet, des élus locaux et les financeurs (y compris le guichet unique), ***sera mis en place et validera les résultats à chaque étape***. Il s'agira également, en fin de diagnostic, que les élus puissent prendre en compte les résultats dans leurs politiques locales (P.L.U. ou plan de protection du patrimoine paysager - art. L 442-2 du Code de l'Urbanisme).

B – CONTENU DU DIAGNOSTIC ACTION

Il se déclinera au minimum par les **3 étapes suivantes**:

I - Etat des lieux et bilan de la dynamique du maillage bocager

1. Description du territoire d'action : Détermination des caractères fondamentaux

L'objectif de cette phase est de fournir aux acteurs locaux et décideurs, avec leur appui, une photographie précise du territoire. Il comprend :
- Description générale du territoire ;
- Détermination des caractères fondamentaux qui composent le paysage (géomorphologie) ;
- Analyse de l'occupation des sols ;
- Caractérisation hydraulique du territoire.

2. Etat des lieux bocager

L'objectif de cette phase est de fournir aux acteurs locaux et décideurs, avec leur appui, une photographie précise du bocage. Il s'agit de s'appuyer sur un travail de photo-interprétation (inventaires exhaustifs et comparaisons), complété par une reconnaissance de terrain et des connaissances des acteurs locaux.

Point n°1 – inventaire et caractérisation de la répartition spatiale du maillage bocager
Seront quantifiés au minimum:
- pour le bocage : le linéaire, la densité bocagère (ml/ha de SAU, et/ou en ha sous forme de classe (on pourra s'inspirer par exemple de la méthode de l'étude DRAF/IDF de 1996), la situation des linéaires (localisation topographique, fond de vallée, versant, plateau, intra-parcellaire, inter-parcellaire, orientation par rapport à la pente bord de route,…) ;
- pour les bosquets et forêts : la localisation, la superficie,.

Point n°2 – Inventaire et caractérisation de l'état de conservation du bocage
Décrire les essences des haies et leurs proportions respectives afin de caractériser le bocage à partir d'une typologie simple pouvant s'inspirer de l'étude "les haies de Bretagne" - DRAF/IDF de 1996.
L'état de conservation sera étudié au moins au travers de cinq données :

- La densité végétale des ligneux de chaque linéaire ;
- La connectivité des linéaires entre eux ;
- L'état sanitaire des haies, dans la mesure du possible, signalement du dépérissement de certaines espèces ;
- L'état et le mode d'entretien des talus (présence de brèches) ;
- Mesures actuelles de protection du bocage dans les documents d'urbanisme.

.

Point n°3 - Evolution du bocage dans le temps
Il s'agit d'apprécier sur une échelle d'années relativement courte (de l'ordre d'une quinzaine d'années) l'évolution récente du paysage bocager actuel et d'en appréhender les mécanismes si celle-ci n'a pas été réalisée dans une précédente étude territoriale.

Point n°4 – Fonctions actuelles du bocage exprimées par les exploitants

Point n°5 – *Identification des points noirs* (érosion, brèches, entrées de champs, bas de parcelles, parcelles à risque, ...)

II - Le programme d'amélioration du maillage bocager "projet souhaitable"

Ce programme d'amélioration s'entend en terme de travaux neufs (création de talus, création de haies,.....), mais également de travaux d'amélioration et de restauration du linéaire préexistant. Il est rappelé que ***cette partie du diagnostic accordera une large place à la concertation avec les acteurs locaux au travers de rencontres individuelles obligatoires (éventuellement en petits groupes) tout en veillant à la cohérence du programme vis-à-vis des objectifs. Cette phase sera également l'occasion de sensibiliser les acteurs locaux sur la nécessité absolue du maintien de l'existant.***

A partir de l'analyse croisée des données de l'état des lieux, des objectifs de préservation de la ressource en eau et des différentes contraintes du territoire, ***un projet cohérent et structurant d'amélioration du maillage bocager sera établi. Ce projet fera l'objet d'un rendu cartographique à une échelle adaptée aux entités géographiques retenues.*** Ce projet sera conçu de manière à constituer pour l'avenir un document de référence en terme de propositions **:**

- Reconstitution, amélioration et restauration du bocage définies par grands types;
- Mesures de protections des linéaires, et tout particulièrement certains identifiés préalablement comme prioritaires ;
- Élaboration de plans de gestion ;
- Actions complémentaires éventuelles contribuant à améliorer ou préserver l'état des eaux et des milieux aquatiques.

III - Le programme de travaux validé par les acteurs locaux (projet "acquis")

Ce programme de travaux, qui s'appuie sur la proposition détaillée sus-visée, représente les engagements des acteurs locaux sur un programme précis et quantifié des travaux acquis qui seront entrepris. Un estimatif des travaux ainsi que l'échéancier seront également précisés.

Une convention sera signée avec chaque acteur local portant notamment sur la validation du projet discuté et accepté, l'engagement de conserver l'ouvrage objet des travaux en bon état sur une durée de 5 ans, et l'acceptation de recevoir, le cas échéant, la visite de contrôleurs sur cette durée.

POUR LES TRAVAUX NEUFS

- ***Seront cartographiés et quantifiés les linéaires prévus*** en création ***répartis selon les catégories envisagées*** (talus, linéaires à plat,…..).
- Leurs localisations topographiques, positionnements géographiques (intraparcellaire, inter-parcellaire, bord de route,…..), caractéristiques techniques (haies simple, double, talus,…), connectivité, rôles environnementaux respectifs seront également successivement quantifiés.

POUR LES TRAVAUX SUR L'EXISTANT

Ces travaux devront avoir pour objet l'amélioration du maillage bocager et de son fonctionnement. Ils peuvent inclure des interventions sur les fossés, brèches et entrées de champs, ayant des incidences sur les écoulements ainsi que sur le renforcement et l'amélioration de la trame arborescente (intervention à vocation sylvicole).

- ***Seront cartographiées, quantifiées*** et caractérisées selon une typologie de structure basée sur la présence d'une ou plusieurs strates, ***les haies*** jugées prioritaires en terme d'intervention et ***pour lesquelles, une gestion est sollicitée***. Seront décrites et quantifiées les interventions. Par grands types de haies, bosquets ou structure pourront également être recensées les exploitations souhaitant rentrer dans une démarche de plan de gestion bocager et/ou d'information sur les techniques d'entretien alternatives (désherbage mécanique …). Dans ce cas, le programme de travaux pluriannuel et la cartographie individualisée seront annexés au rendu du diagnostic-action.
- Les localisations topographiques, positionnements géographiques (intraparcellaire, inter-parcellaire, bord de route, …), rôles environnementaux de ces haies seront également successivement quantifiés.

*
* *

L'ensemble de ces données permettra aux comités de pilotage et financeurs d'évaluer l'impact de l'action, de conforter ou réorienter l'action de terrain, de valider la poursuite de l'opération.

BREIZH BOCAGE

CAHIER DES CHARGES

VOLET III : TRAVAUX

***Seuls seront financés les travaux bocagers réalisés dans le cadre d'un diagnostic-action* validé ou déposé, d'une étude équivalente validée par le comité Régional Breizh Bocage ou d'une étude d'aménagement foncier** qui aura permis d'établir un projet cohérent et structurant d'amélioration du maillage bocager conforme aux objectifs du programme Breizh Bocage.

***Le maître d'ouvrage sera une structure collective* publique ou privée.**

Il devra s'engager à mobiliser prioritairement et de manière pérenne un technicien qualifié, si possible à plein temps et unique pour assurer la mise en oeuvre du chantier et le suivi des plantations. A défaut, il pourra être fait appel à une prestation de service. En tout état de cause les volets II et III devront être suivis par le même technicien.

Le comité de pilotage local mis en place pour le volet 2, réunissant au minimum des représentants du porteur de projet, des élus locaux et les financeurs, ***sera tenu informé de l'avancement des travaux***. Il s'agira pour les élus de prendre en compte les résultats dans leurs politiques locales (P.L.U. ou plan de protection du patrimoine paysager - art. L 442-2 du Code de l'Urbanisme).

Il est préconisé de déposer un dossier annuel regroupant l'ensemble des travaux à réaliser (travaux neufs et entretiens de l'année).

Les travaux pouvant bénéficier de financement sont précisés ci-dessous :

A – TRAVAUX NEUFS

Sur demande motivée, les seuils fixés ci-après et les essences retenues au projet pourront faire l'objet de dérogation

Création de haies **:** les travaux devront permettre *l'installation de haies à plats ou sur talus*

Dépenses éligibles :
- ***débroussaillage préalable***
- ***travaux du sol permettant un bon enracinement***
- ***fourniture et installation de paillage***
- ***fourniture des plants et travaux de plantation***
- ***travaux d'entretien sur 3 ans***
- ***fourniture et mise en place de protections individuelles contre la faune sauvage à raison d'un haut-jet protégé tous les 4 m maxi***.

Conditions relatives au projet :

Le projet :

Il doit être cohérent et structurant et doit constituer la base d'un réseau neuf ou amélioré et compléter un réseau linéaire boisé existant. Il s'apprécie à l'échelle de la zone d'étude.

Liste des essences utilisables :

Les essences introduites s'inspireront de celles repérées dans le diagnostic action. Les provenances et qualités forestières sont préconisées.

Dispositif de plantation :

Ecartement entre plant : 2 m maximum

Pour chaque linéaire, définition d'une essence «principale» représentant 50% au minimum du nombre de plants.

Création de bosquets ***(superficie individuelle < 1 ha)***

Dépenses éligibles :

- ***travaux du sol permettant un bon enracinement***
- ***travaux de plantation***
- ***travaux d'entretien sur 3 ans***

Conditions relatives au projet :

- ***Ces bosquets seront obligatoirement intégrés au maillage***
- ***Essences principales constituant au minimum 80% des plants***
- ***Leur implantation est interdite en zone humide avérée, sauf cas particulier argumenté.***

Création de talus ***sans fossé circulant***

Conditions relatives au projet :

Les coûts de transport ne seront pas pris en charge.

B – TRAVAUX SUR MAILLAGE EXISTANT

ENTRETIENS SUR HAIES DE 1 A 3 ANS

Dépenses éligibles :

- Entretiens
- Tailles de formation
- Enlèvement du paillage
- …

TRAVAUX A VOCATION HYDRAULIQUE

Dépenses éligibles :

- Déplacement d'entrées de champs (y compris création dos d'âne)
- Fermeture de brèches
- Création de zones tampon.

TRAVAUX d'AMELIORATION A VOCATION SYLVICOLE

Dépenses éligibles :

- Marquage, désignation des coupes d'amélioration (balivage régénération)
- Taille de formation
(en la valorisant, ces travaux permettront d'assurer la pérennité de la haie)
Conditions relatives au projet *:*

- Aide limitée aux haies à bonne croissance et aux haies en bon état de conservation
- Aide limitée aux ***haies de moins de 20 ans**** (âge de plantation ou de régénération)
- Une description des interventions à conduire en fonction des types de haies à entretenir définie dans le volet 2 sera fournie.

REGARNIS DE HAIE

Dépenses éligibles :

- ***fournitures de plants et plantation*** (Les essences introduites s'inspireront de celles repérées dans le diagnostic action. Les provenances et qualités forestières sont préconisées).
- ***Fourniture et pose de paillage et de protections individuelles contre la faune sauvage à raison d'un haut-jet protégé tous les 4 m maxi***.
- ***travaux (y compris dégagement des semis naturels)***
- ***Entretiens de croissance pendant 3 ans***

Conditions relatives au projet *:* idem travaux neufs haies :

(* à l'image des aides forestières, les interventions sur des haies plus âgées ne sont à priori plus déficitaires sur le plan financier)

ANNEXE

- PRESENTATION DU DOSSIER DE FINANCEMENT

Lors du dépôt de la demande de subvention, le porteur du projet, outre la fourniture des pièces réglementaires relatives à chaque financeur listées dans l'imprimé de demande, établira une note succincte mais précise du projet d'étude définissant clairement :

- le maître d'ouvrage du projet ;

- les enjeux, objectifs, durée et calendrier prévisionnel du projet ;

- l'aire d'intervention selon des critères administratifs et physiques. Une carte de situation commentée sera fournie ;

- une description des éléments caractéristiques de l'aire d'intervention, et notamment les acteurs concernés, les superficies concernées (Surface totale, S.A.U.) ;

- la personne qui réalisera l'étude, le diagnostic-action ou le suivi des travaux (ou éventuellement le maître d'œuvre, décision à argumenter) : en effet, l'étude, le diagnostic-action et le suivi des travaux peuvent être effectués en régie ou par un prestataire choisi par le Maître d'ouvrage conformément aux procédures du code des marchés publics ;

- le présent cahier des charges validé, tout en laissant au porteur du projet, la possibilité de le compléter le cas échéant ;

- un budget prévisionnel, comprenant un détail des temps et des coûts consacrés à chacun des volets de l'étude.

– RENDU D'ETUDE AUPRES DES FINANCEURS

Le maître d'ouvrage s'engage à fournir un exemplaire papier (rapport et atlas cartographique) de l'étude destiné au guichet unique ainsi que quatre exemplaires de l'ensemble des données attributaires et géographiques sous forme informatisée destinés au guichet unique, à chaque financeur et à la DRAAF*.
L'exemplaire papier comporte notamment un atlas cartographique (au 1/10 000ème ou 1/25 000ème maximum pour le volet 1 et à une échelle adaptée et limitée au territoire concerné pour les volets 2 et 3) de l'état des lieux.
Pour les volets 2 et 3, les différents modes d'implantation seront indiqués (à plat, sur talus, …), ainsi que les différents types de haies de moins de 20 ans à entretenir et les types travaux spécifiques qui leur seront appliqués. Les essences dominantes seront cartographiées suivant un code qui pourra être proposé par la DRAAF.
Cet atlas doit être également disponible au format .pdf ainsi que l'ensemble des documents cartographiques contenus dans le rapport.

* Sauf pour le département des Côtes d'Armor où deux exemplaires papier doivent être remis à la DDTM et au CG22.

Information géographique :

Les couches SIG sont référencées en Lambert 93 (ou à défaut en Lambert II étendu : type de référencement utilisé à spécifier).
Une représentation géométrique différente (ponctuelle, linéaire, surfacique) d'une même information doit faire l'objet de couches graphiques différentes.
Les couches SIG concernent à minima :

- la délimitation du territoire d'étude ; l'information s'appuie sur le référentiel des bassins versants de la BDCARTHAGE ;
- le linéaire de haies et les bosquets de l'état des lieux : l'information s'appuie sur le référentiel de la BD ORTHO conforté par une reconnaissance de terrain ;
- les éléments linéaires caractérisés de préférence conformément à la typologie publiée dans l'étude de référence "les haies de Bretagne" - 1996 ;
- les caractérisations du réseau de circulation de l'eau, zones humides, principaux points noirs. La couche des cours d'eau de la BDCARTHAGE peut être utilisée et complétée si besoin malgré son échelle de précision (1/50 000ème).
- le référentiel des communes de la BDCARTO
- les couches SIG livrées au format MIF/MID. Si l'outil SIG utilisé est MapInfo, elles peuvent être livrées également au format natif.

Information attributaire

Les données attributaires peuvent être stockées dans les couches graphiques, et/ou dans des fichiers externes (fichier de type Excel, Texte, base de données de type Access). La livraison des données stockées dans une base de données peut se faire par le biais d'export des tables dans des fichiers de type Excel ou Texte.
Un document explicatif de l'organisation des données doit impérativement être fourni avec les fichiers contenant les données attributaires.

Cas des volets 2 pluriannuels, avec demande de participation financière annuelle

L'ensemble des pièces à produire seront fournies au moment de la restitution de la dernière tranche annuelle.
Le rendu d'étude des actions annuelles intermédiaires comprendra un bilan de l'état d'avancement réalisé (nombre d'exploitants vus , motivés, programmation des travaux envisagés par secteur, etc.)